ECOLE GABRIEL DESHAYES - Conditions tarifaires pour l'année 2025 / 2026

LES CONTRIBUTIONS DES FAMILLES

La contribution des familles sert principalement à couvrir les dépenses liées à la construction et la rénovation des bâtiments scolaires, à l'enseignement religieux (animation pastorale), à des projets éducatifs et culturels propres à l'établissement et à l'acquisition de certains équipements.

1 - Fonctionnement :

Elève de maternelle (de la TPS à la GS)

	Revenu mensuel*	Tarif mensuel (sur 10 mois)	Tarif annuel
A	Jusqu'à 2.100,00 €	24,25 €	242,50 €
B	De 2.100,00 à 3.500,00 €	26,40 €	264,00 €
C	Plus de 3.500,00 €	29,60 €	296,00 €

Elève d'élémentaire (du CP au CM2)

	Revenu mensuel*	Tarif mensuel (sur 10 mois)	Tarif annuel
A	Jusqu'à 2.100,00 €	28,25 €	282,50 €
B	De 2.100,00 à 3.500,00 €	30,40 €	304,00 €
C	Plus de 3.500,00 €	33,60 €	336,00 €

**revenu net imposable n-1 du foyer fiscal (se référer au dernier avis d'imposition) divisé par 12 + allocations familiales. Aucun justificatif ne sera demandé.*

Réductions tarifaires : **à partir de trois enfants** scolarisés à l'école Gabriel Deshayes, une réduction de 10% sera appliquée sur le coût de fonctionnement de l'ensemble de la fratrie.

2 - Projet international (Fizz, Kokorolingue, Cambridge…) : 5,00 € par mois sur 10 mois.

3 – Activités extérieures

Des activités extérieures peuvent être proposées aux élèves sur temps scolaire : après déduction de différentes aides (subventions, Apel) le coût de l'activité sera facturé aux familles.

LES PRESTATIONS ANNEXES A LA SCOLARITE – Facultatives et sans inscription préalable

Garderie et Etude dirigée (goûter non fourni) :

1.05 € par ½ heure avec un plafond journalier par enfant de 4.00 €

Toute ½ heure commencée est due. Après 19h, chaque ¼ d'heure sera facturé 6.00€

Restauration

Coût du repas : 4,72 € (pour les familles Alréennes, se renseigner auprès du CCAS pour des réductions en fonction du quotient familial).

COTISATION APEL - Facultative

Cotisation par famille : 21,00 €

Si vous avez déjà réglé la cotisation dans un autre établissement de l'Enseignement Catholique, l'adhésion à l'Apel Gabriel Deshayes, sera de 4,00 €.

L'APEL représente les parents auprès du chef d'établissement, de l'organisme de gestion de l'enseignement catholique (Ogec) et des pouvoirs publics. Elle participe activement à l'animation et à la vie de l'établissement et apporte aux familles un ensemble de services. L'adhésion à l'Apel inclut l'abonnement à la revue mensuelle « Famille et Education ».

ASSURANCE SCOLAIRE

L'adhésion à une assurance scolaire est obligatoire (responsabilité civile **et** individuelle accident). Il se peut que cela soit déjà prévu dans votre contrat d'assurance. Le cas échéant, nous vous proposons une adhésion à a Mutuelle Saint Chirstophe : 10.92 euros.